

<https://www.snetap-fsu.fr/Enseigner-a-Produire-Autrement-le-SNETAP-FSU-auditionne.html>



# Enseigner à Produire Autrement, le SNETAP-FSU auditionné

- Pédagogie - EPA, agroécologie dans les programmes -

Date de mise en ligne : mardi 7 avril 2026

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---



Le SNETAP-[FSU](#) a été auditionné à l'Assemblée Nationale par deux député-es, Géraldine Bannier et Rodrigo Arenas, rapporteur-ses au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, dans le cadre de la mission flash sur les leviers de l'enseignement agricole pour enseigner à produire autrement.

Cette mission flash est conduite alors qu'un troisième plan « enseigner à produire autrement », dit [EPA 3](#), est en cours d'élaboration à la [DGER](#), Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

La problématique posée par cette mission interroge sur les actes de produire, transformer, consommer autrement dans un contexte de renouvellement et donc d'accompagnement des nouvelles générations d'agriculteur-ices sur fond de transition agroécologique.

Le SNETAP-FSU a rappelé l'importance qu'il attache à l'agroécologie et à son enseignement, et a déploré le fait que le terme agroécologie ait été supprimé de la loi d'orientation agricole votée en février 2025 (LOSARGA). Il a dénoncé les lobbys, les pressions et menaces exercées par les organisations professionnelles agricoles majoritaires qui freinent les initiatives des enseignant-es dans les lycées agricoles. Il a contesté le fait que l'élaboration des programmes ou référentiels de formation de la voie professionnelle sont dans la main des branches professionnelles depuis la loi Pénicaud de 2018. Les représentant-es des personnels de l'éducation, comme les associations d'usager-ères (parent-es d'élèves, consommateur-rices), ont été exclu-es des Commissions Professionnelles Consultatives, avec tous les effets pervers que cela induit (vision univoque et utilitariste au détriment de l'environnement et de la durabilité des systèmes, recherche de l'employabilité immédiate au détriment de la formation citoyenne).

Sur les plans EPA (Enseigner à Produire Autrement), le SNETAP-FSU a insisté sur l'intérêt de prendre en compte l'évaluation d'EPA 2 pour construire EPA3.

L'évaluation conduite par un cabinet indépendant a mis en lumière plusieurs éléments :

- des situations très contrastées au niveau régional dans la mise en œuvre du plan ;
- de nombreuses actions menées mais dont l'équilibre est à repenser ;
- des ressources insuffisantes notamment pour mettre en place un réseau de référent-es ;
- une communauté éducative engagée mais peu outillée pour enseigner à produire autrement ;
- des exploitations et des ateliers technologiques des [EPL](#) encore trop isolés ;
- des élèves dont l'implication est limitée et qui ont une faible connaissance du plan.

Le SNETAP-FSU a rappelé l'**importance des exploitations et ateliers technologiques**, supports de formation et d'expérimentation, qui sont une force de l'enseignement agricole public mais dont la question des modes de financement se pose (des salarié-es de droit privé, des prises en charge très aléatoires des collectivités territoriales tant en matière de pédagogie que d'investissements).

Les **espaces tests** pour accompagner des porteur-euses de projet à l'installation agricole, dont l'intérêt est à présent légitimé dans la LOSARGA, doivent être déployés massivement.

Bien entendu, chaque établissement doit pouvoir bénéficier d'**un-e référent-e EPA** dont la mission et le temps de travail doivent être clairement définis et reconnus. Le plan doit être porté et systématiquement valorisé dans le projet d'établissement. De même, au-delà des projets régionaux de l'enseignement agricole (PREA), un PSEAP – Projet Stratégique de l'Enseignement Agricole Public – doit à nouveau être déployé dans chaque région.

Enfin la question de **la formation de tous-tes les agent-es**, y compris celles et ceux de droit privé des exploitations, ainsi que celle de la valorisation de tous les outils pédagogiques existants ont été relevés avec insistance pour palier les écarts entre prescription et mise en œuvre.